

DEUX DOCUMENTS AUTOGRAPHES DE MOSCHOPOLIS

Bien peu de documents concernant le passé de Moschopolis — la plus importante de toutes les villes fondées par les Roumains dans la Péninsule Balkanique — ont échappé au désastre qui s'est abattu sur cette cité. Pourtant, dernièrement, les études sur cette ville ont pris un grand essor tant en Grèce¹ et en Albanie² qu'en Roumanie.³ Elles portent surtout sur la culture et le commerce extérieur de la cité et moins sur la vie intérieure et l'organisation que cette „république” macédo-roumaine connut au cours des différentes phases de son existence.

Nous avons publié, il y a peu de temps, les statuts d'une corporation de Moschopolis⁴; nous donnons maintenant deux contrats de vente que nous a envoyés notre ami, Ilo Mitkë Qafëzezi de Korçë. Tous les deux sont rédigés et signés par Daniel de Moschopolis, l'éminent prédicateur et écrivain, auteur du té-

¹ Κωνστ. Σκένδεργης, 'Ιστορία της ἀρχαίας και σύγχρονου Μοσχόπολεως, έκδοσις 2-α, 'Αθήναι 1906; Εδλογίου Κουρίλα Λαυρωίτου, 'Η Μοσχόπολις και ή Νέα 'Ακαδημία αὐτῆς — 'Η Καταγωγή τῶν κολουοδλάχων και ή ἐγγραμματίσις τῆς γλώσσης αὐτῶν. 'Αθήναι 1934; Φάνης. Μιχαλόπουλος, Μοσχόπολις αἱ 'Αθήναι τῆς Τουρκοκρατίας, 1500—1769, 'Αθήναι 1941; Μητροπολίτου Ξάνθης 'Ιωακείμ Μαρτινιάνου, Συμβολαί εἰς τὴν ἱστορίαν τῆς Μοσχόπολεως. I. 'Η 'Ιερά Μονή τοῦ Τιμίου Προδρόμου κατὰ τὸν ἐν αὐτῇ κώδικα [1630 - 1875], 'Αθήναι 1939.

² Cf. Ilo Mitkë Qafëzezi dans la revue albanaise *Leka*, 1934—1936.

³ Victor Papacostea, *Teodor Anastasie Cavalioti* (avec trois manuscrits inédits), București 1932; Valeriu Păpăhagi, *Aromânii Moscopoleni și Comerțul Venețian în secolele al XVII-lea și XVIII-lea* (Les Aroumains de Moschopolis et le commerce vénitien aux XVII-e et XVIII-e siècles), București 1925.

⁴ *Revista Istorică Română*, 1939, Vol. IX. Victor Papacostea, *Despre corporațiile moscopolene* (Autour des corporations de Moschopolis), pp. 127—136.

traglossaire publié par Pericle Papahagi¹. Le premier est daté du 3 mars 1807 ; le second, de juin 1811 — c'est-à-dire de l'époque des guerres et des rébellions qui causèrent la fin de l'existence de la fameuse ville macédo-roumaine.

On sait que la première destruction de Moschopolis eut lieu en 1780, à l'occasion de la guerre russo-turque. La complicité des archontes moschopolites et de la jeunesse intellectuelle à l'action du prince Orlof en fut, à ce qu'il paraît, le point de départ. L'envie et la rapacité des tribus affamées des alentours en fit le reste.

Après 1800, Moschopolis était certainement une ville presque ruinée, son industrie et son commerce étant, en grande partie, détruits, la population réduite et appauvrie, la classe dirigeante dispersée dans le monde entier. C'est bien sa phase d'agonie sur laquelle nous possédons très peu de renseignements.

Les documents que nous publions sont les seuls que nous connaissions de cette époque. Ils nous montrent — le premier surtout — que dans cette phase de complète désorganisation et de malheurs, Daniel a eu un rôle très important. En signant non seulement les actes concernant les rapports entre la cité et ses membres, mais aussi ceux entre les citoyens eux-mêmes, Daniel démontre qu'il a remplacé pendant tout ce temps-là les magistrats disparus.

C'est bien l'interprétation que nous devons donner à son introduction de l'acte du 3 mars 1807, par lequel on mettait le citoyen *Michel Dina* en pleine possession du magasin qui avait été la propriété de l'église de St. Marie. Dans cette introduction, Daniel parle au nom de toute la communauté moschopolite. „*Par le présent acte de confirmation de la Communauté, nous autres dirigeants et sujets de cette cité de Moschopolis, prêtres et laïques, nous vous annonçons...*” C'est hors de doute que, pendant l'absence des archontes — après le refuge des riches — c'est à Daniel, comme prêtre et prédicateur qu'échut le rôle de dirigeant et conseiller des citoyens qui y étaient restés. L'acte tout entier respire l'atmosphère tragique dans laquelle cette merveilleuse cité épirote vivait ses dernières années.

Le magasin, que Daniel, au nom de la communauté de Moschopolis, vendait à Michel Dina, avait appartenu à l'archonte *Démètre*

¹ Pericle Papahagi, *Scritorii aromâni în sec. XVIII* (Les écrivains aroumains au XVIII^e siècle), Bucureşti 1909.

Benda ; de ce dernier, il passa dans la propriété de la ville — par l'église de St. Marie — et par l'acte présent, il passe dans la possession de l'épicier qui l'avait déjà depuis longtemps en location. On y trouve aussi la raison de cette vente „à cause des grands malheurs et des incessants embarras pécuniaires qu'éprouve chaque jour notre malheureuse cité, j'ai vendu à Michel Dina, l'épicier, le magasin tout entier que lui, Michel, occupe depuis longtemps...” Le prix de vente est de 33.000 aspres, c'est-à-dire 300 gros (piastres) „que j'ai reçus de lui, complets et sans un sous de moins et que j'ai donnés pour les impôts et les dettes de notre cité”... Il s'agit, bien sûr, des impôts que les tribus albanaises anarchisées imposaient à Moschopolis pour lui épargner l'invasion et le pillage. Sans doute, les revenus de la ville avaient tellement diminué à cause de l'exode des classes riches, que Daniel et les autres dirigeants „prêtres et laïques” (au nom desquels il parle) ont été obligés d'aliéner par la vente, une partie des biens de l'église qui, selon le droit local, était le bien de toute la communauté.

Le deuxième — rédigé aussi par Daniel — comprend une lettre de vente de „Constantin, fils du défunt *Nasta Kikadia*” adressée à „Monsieur *Antoine Pili*”. Le premier vend au second „la moitié de son verger et l'endroit où stationnent les caravanes” qu'il possédait en commun avec l'acheteur. Par cette même lettre, Constantin Kikadia déclare liquidée la somme que son frère devait à Antoine Pili.

Lorsque nous avons publié les Statuts des corporations, nous avons montré que le droit de propriété était parcimonieusement accordé par les Moschopolites à ceux qui venaient d'une autre localité. Dans l'acte que nous présentons, le vendeur souligne aussi qu'Antoine Pili, l'acheteur, „appartient à la communauté” de Moschopolis et que, par conséquent, il a le droit d'acheter. Le prix fut entièrement payé à l'exécution de l'acte. Le terrain acheté par Antoine Pili était situé „au delà de la fontaine de *Struga*”. C'est difficile de savoir où cette fontaine aurait bien pu se trouver à Moschopolis, mais il est certain que c'était un point de repère important puisque l'on s'en servait pour déterminer les terrains. Sans doute, ce „verger” et la „place de caravanes” étaient situés en dehors de la ville. S'ils s'étaient trouvés dans l'enceinte même de Moschopolis, on aurait donné des indications plus précises. On aurait désigné au moins le quartier — car ils avaient des noms — et indiqué les voisinages. Après la signature du magistrat et de

l'acheteur, la lettre s'achève par les paroles suivantes : „*Prêtre économe Daniel, qui a écrit et en témoigne...*”

De ces actes, il résulte que : 1. Daniel, l'auteur du tétraglossaire, n'a pas quitté Moschopolis pendant la période de malheurs que la ville a connus de 1769 jusqu'aux jours de la révolution pour l'indépendance. 2. Par la fuite ou l'assassinat des archontes, c'est à Daniel que revint, pendant toute cette période, un rôle dirigeant dans la cité. 3. Daniel vivait encore à Moschopolis durant l'été de l'an 1811.

VICTOR PAPACOSTEA

A N N E X E S

I.

Διὰ τοῦ παρόντος τῆς κοινότητος βεβαιωτικοῦ γράμματος, δῆλον ποιούμεν ἡμεῖς οἱ τῆς πολιτείας ταύτης Μοσχοπόλεως, ἄρχοντες καὶ ἀρχόμενοι, ἱερεῖς καὶ λαϊκοί, ὅτι τὴν σήμερον, διὰ τὰς μεγάλας δυστυχίας, καὶ ἀλλεπαλλήλους στενοχωρίας, ὅπου καθεκάστην δοκιμάζει ἡ δυστυχῆς πολιτεία μας, ἐπωλήσαμεν ἤδη εἰς τὸν Μιχάλην Ντίνα μπακάλην, τὸ ἐργαστήριον, ὄλον καὶ ἀκέραιον, ὅπου αὐτὸς ὁ Μιχάλης ἀπὸ καιροῦς μέσα κίθεται (τὸ ὅποσον ἔκπαλαι ὑπῆρχε κτήμα τοῦ μακρῆτου ἄρχοντος κύρ Δημητρίου Μπένδου, καὶ μετὰ ταῦτα γέγονε κτήμα τῆς ἐκκλησίας) καὶ τὸ ἐδώσαμεν εἰς τὸν ῥηθέντα Μιχάλην Ντίνα μπακάλην διὰ ἀσλ. 300 ἡγουν τριακόσια γρόσια, τὰ ὅποια ἐλάβομεν παρ' αὐτοῦ, σῶα καὶ ἀνελλιπῆ, καὶ τὰ ἐδώσαμεν εἰς τὰ δοσίματα, καὶ εἰς τὰ μπόρτζια τῆς πολιτείας μας.

Ὅθεν ἀπὸ τὰ νῦν καὶ ἐξῆς, οὔτε ἡ ἐκκλησία τῆς Παναγίας δὲν ἔχει καμμίαν μετοχήν, οὔτε ἄλλος τις, ἀλλὰ μένει τέλειος οἰκοκύρης, εἰς αὐτὸ τὸ ὄλον ἐργαστήριον, ὁ ῥηθεὶς Μιχάλης, παρ' οὐδενὸς ἐνοχλούμενος, ἢ ὅλως πειραζόμενος.

Δι' ὃ καὶ τὸ παρὸν ἐγράφη, ἵνα ἔχη τὸ κύρος αἰώνιον.

1807 Μαρτίου 3

† Ὁ οἰκονόμος ἱεροκῆρυξ Δανιήλ βεβαιοῖ

II.

Διὰ τοῦ παρόντος μου ἐκουσίῳ, καὶ αὐτοπροαιρέτου γράμματος, δηλον ποιῶ ἐγὼ ὁ Κωνσταντῖνος υἱὸς τοῦ μακαρίτου Νάστα Κικαδία, ὅτι τὴν σήμερον αὐτοθελήτως κινούμενος, ἐπώλησα τὸ μισὸν τοῦ λειβάδιου καὶ τοῦ τόπου τῶν καρβαντζήδων, ὅπου εἶναι ἀπάνω τῆς βρύσεως τοῦ Στρούγκου, εἰς τὸν κύρ Ἀντώνιον Πύλη διὰ ἀσλ. 10 ἧται σαράντα γρόσια, τὰ ὅποια ἔλαδον ἐπὶ χειρὸς σῶα καὶ ἀνελλιπῆ ἕως λεπτοῦ.

Ὅθεν ἀπὸ τοῦ νῦν καὶ ἐξῆς ὁ ῥηθεὶς κύρ Ἀντώνιος Πύλη, εἰς αὐτὸ τὸ μισὸν λειβάδιον, καὶ μισὸν τόπον τὸν πέριξ τοῦ λειβάδιου, ὅπου τὰ ἔχουσιν ἠγορασμένα πρὸ πολλοῦ ὁ μακαρίτης ἀδελφός μου Θεόδωρος Νάστα Κικαδία, καὶ αὐτὸς ὁ ἴδιος Ἀντώνιος Πύλη ἀπὸ τὴν κοινότητα τῆς πολιτείας ταύτης Μοσχοπόλεως, εἶναι τοῦτόθεν καὶ λέγεται τέλειος οἰκοκύρης, καὶ ἐξουσιαστής ὁ Ἀντώνιος Πύλη, καὶ αὐτὸς μόνος ὡς ἀγοραστής καὶ τοῦ μισοῦ μερτικοῦ μας ἔχει νὰ τὸ ἐξουσιάσῃ, καὶ νὰ τὸ ταπτίσῃ ὅλον τὸ λειβάδιον τῶν καρβαντζήδων, καὶ τὸν περιέχοντα τόπον, καὶ ἐγὼ πλέον ὡσάν ὅπου τὸ ἐπώλησα εἰς αὐτόν, μένω ἀμέτοχος, ἄκληρος καὶ κατὰ πάντα τρόπον ἀπηλλοτριωμένος καὶ ἀπὸ τὸ λειβάδιον, καὶ ἀπὸ τὸν πέριξ τόπον, ἀλλὰ εἶναι ἴδιον κτῆμα ὅλον τοῦ Ἀντωνίου Πύλη.

Διὰ δὲ τὸ εἰσόδημα τοῦ ἐνὸς χρόνου ὅπου ἐγύρευεν ὁ Ἀντώνιος Πύλη ἀπὸ τὸν Θεόδωρον Νάστα Κικαδία, ἐδιορθώθη σήμερον μὲ τὸν Κωνσταντῖνον, ἀδελφὸν τοῦ Θεοδώρου Νάστα Κικαδία, καὶ πλέον δὲν ἔχει νὰ ζητήσῃ ὁ Ἀντώνιος Πύλη τὸ οὐδὲν ἀπὸ τὸν Κωνσταντῖνον.

Ὅθεν ἐγράφη τὸ παρὸν ἔχον τὸ κύρος ἐν παντὶ κριτηρίῳ δικαιοσύνης.

1811 Ἰουνίου 11, ἐν Μοσχοπόλει.

† Ἐγὼ ὁ Κωνσταντῖνος υἱὸς τοῦ Νάστου Κικαδία καὶ ἀδελφός τοῦ Θεοδώρου Κικαδία στέργω τὰ ἄνωθεν.

† Ἐγὼ ὁμοίως Διμήτρῳ Κικαδία μαρτυρῶ.

† Ὁ γράψας οἰκονόμος Δανιὴλ μαρτυρεῖ.